



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité*

Établissement du Service
d'Infrastructure de la Défense de
Bordeaux

Service achats infrastructure
Bureau pilotage et audit des achats

**Secrétariat général
pour l'administration**

Bordeaux, le **17 JUL. 2023**

N° **542453**

ARM/SGA/SID/ESID-BDX/SAI/BPAA/NP

[N° **03** /RPAA

Clt : 343

Mot clé : Marchés

DECISION

OBJET : **Signature des marchés publics, et documents afférents, de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux**

REFERENCES :

- a) Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- b) Décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- c) Décret ARMB2210377D du 28 avril 2022 portant nominations d'officiers généraux ;
- d) Arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- e) Arrêté du 7 septembre 2022 portant organisation du service d'infrastructure de la défense ;
- f) Instruction n° 501034/DEF/SGA/DCSID/SDEP du 18 février 2011 relative à l'organisation, aux attributions et au fonctionnement des établissements du service d'infrastructure de la défense ;
- g) Note n° 543354 ARM/SGA/SID/ESID-BDX/DGP/BMME/NP du 6 août 2021 portant politique d'emploi et de renouvellement des accords-cadres au sein de l'ESID de Bordeaux ;
- h) Note n°541747 ARM/SGA/SID/ESID-BDX/SAI/BPAA/NP du 16 mai 2023 portant application de la politique d'emploi et de renouvellement des accords-cadres au sein de l'ESID de Bordeaux ;

ANNEXES :

- I. Liste des bénéficiaires de la délégation de signature des marchés ;
- II. Liste des bénéficiaires de la délégation de signature des messages électroniques relatifs à l'attribution des marchés ainsi qu'au rejet des candidatures et des offres.

Art. 1er : La présente décision annule et remplace la décision n°541747 ARM/SGA/SID/ESID-BDX/SAI/BPAA/NP du 16 mai 2023. Cette décision sera inscrite dans le registre des actes administratifs de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux et publiée sur le portail achat défense : <https://www.achats.defense.gouv.fr>

Affaire suivie par : SIBERS Mathieu AAE
Tél : 05 57 85 17 86 – PNIA : 865 331 17 86
@ : mathieu.sibers@intradef.gouv.fr
223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 BORDEAUX CEDEX

Art. 2 : En application des textes de référence, l'ingénieur général de 2^e classe Martine Huau, directrice de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux, donne délégation de signature des marchés publics et de leurs actes d'exécution (avenants, décisions etc.) aux personnes remplissant les fonctions citées en annexe I et à leurs suppléants dans la limite des montants autorisés.

Art.3 : Les montants précités s'entendent :

- en travaux, par opération telle que définie à l'article R 2121-5 du code de la commande publique
- en fournitures et services, par famille homogène telle que définie à l'article R. 2121-6 et R. 2121-7 du code de la commande publique
- pour les accords-cadres, sur le montant estimé de la consultation et sur sa durée totale telle que définie à l'article R. 2121-8 du code de la commande publique

Art. 4 : La délégation de signature n'autorise pas la signature de marchés (notamment passés selon une procédure adaptée) sur des segments couverts par un marché ou accord-cadre à bons de commande ou à marchés subséquents, quel que soit son périmètre géographique ou son segment technique (travaux d'entretien, maintenance des équipements, prestations intellectuelles etc.). L'exclusivité de ces accords-cadres interdit la passation de marchés à procédure adaptée (MAPA) sur les segments achats qu'ils couvrent.

Art. 5 : La signature des bons de commande pris en application des accords-cadres de l'ESID de Bordeaux et prévus par les articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, est soumise à la politique d'emploi et de renouvellement des accords-cadres au sein de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux de référence g)¹ et h) pour les bons de commandes relevant du MEC ou de la ML.

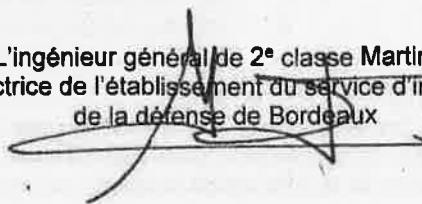
Art. 6 : Les marchés subséquents et bons de commandes pris en application d'accords-cadres nationaux suivent les règles de délégation prévues aux articles 1 et 2 de la présente décision et se conforment aux limites fixées par l'article 3 de la présente décision. Les ordres de services résultant de ces marchés subséquents et bons de commandes pris en application d'accords-cadres nationaux pourront être signés par les chefs d'USID, les chefs de pôle, le chef du bureau assistance au commandement, le chef du bureau maintenance et maîtrise de l'énergie et le service prévention, environnement et expertise.

Art. 7 : Les procédures de rédaction, consultation, et gestion administrative des marchés passés par chaque délégataire seront définies par des directives écrites rédigées par le service achats infrastructure de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.

Le respect de ces directives sera contrôlé dans le cadre du contrôle interne mis en œuvre par l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux, de manière continue et à l'occasion de visites ponctuelles, le niveau et la nature de chaque délégation pouvant être ajustés en fonction des résultats de ce contrôle.

Art. 8 : La signature des messages électroniques (transmis via la PLACE) pour l'attribution des marchés, pour le rejet des candidatures et des offres, est donnée aux personnes remplissant les fonctions citées en annexe II.

L'ingénieur général de 2^e classe Martine Huau
Directrice de l'établissement du service d'infrastructure
de la défense de Bordeaux



DESTINATAIRES :

- Diffusion A

¹ La signature des bons de commande s'entend par la validation de la DA dans chorus formulaire, puisque la signature des bons de commande est désormais supprimée dans Chorus et que l'envoi du bon de commande est automatisé.

ANNEXE I à la NOTE n° ARM/SGA/SID/ESID-BDX/SAI/BPAA/NP du

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

1. TOUS MARCHES (EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR)

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé
IC1 Alain LAGACHE	Directeur adjoint	Sans limitation
IC1 Bruno PINCZON DU SEL	Directeur des opérations	Sans limitation

2. MARCHES DE FONCTIONNEMENT COURANT ET LEURS ACTES D'EXÉCUTION :

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé
IC1 Alain LAGACHE	Directeur adjoint	100 000 € HT
IC1 Bruno PINCZON DU SEL dans le cadre de la suppléance de l'IC1 Alain LAGACHE	Directeur des opérations	100 000 € HT
AA HC Marielle AUSSEL	Chef du Service Qualité Soutien	10 000 € HT
LTN Julien ARVY	Chef de la section moyens généraux du Service Qualité Soutien	5 000 € HT

3. AUTRES MARCHES PUBLICS ET LEURS ACTES D'EXÉCUTION :

DIRECTION

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux des USID
IC1 Bruno PINCZON DU SEL	Directeur des opérations	5 382 000 € HT
ICD HC Jean Louis PAYROT dans le cadre de la suppléance de l'IC1 Bruno PINCZON DU SEL	Chef de la division investissement	5 382 000 € HT

DIVISION PLAN

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par marché de prestations intellectuelles (P.I.)	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services
IC2 Sébastien NEVEU à compter du 1er août 2023	Chef de la division plan	500 000 € HT sauf marchés de maîtrise d'œuvre	100 000 € HT
ICD HC Bruno KLEIN dans le cadre de la suppléance de l'IC1 Alexandre GAND jusqu'au 31 juillet 2023 et de l'IC2 Neveu à compter du 1 ^{er} août 2023	Chef du bureau assistance au commandement	500 000 € HT sauf marchés de maîtrise d'œuvre	100 000 € HT

DIVISION GESTION DU PATRIMOINE

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par marché de prestations intellectuelles (P.I.)	Montant estimé maximal autorisé par marché ou accord-cadre de fournitures et services ou accord-cadre à bons de commande de travaux
IC2 Maxime AZAN	Chef de la division gestion du patrimoine	500 000 € HT sauf marchés de maîtrise d'œuvre	5 382 000 € HT
LCL Dominique MERLET Jusqu'au 31 août 2023 dans le cadre de la suppléance de de l'IC2 Maxime AZAN	Chef du bureau coordination des USID	500 000 € HT sauf marchés de maîtrise d'œuvre	5 382 000 € HT
ICD HC François PANISSAUD A compter du 1 ^{er} septembre 2023 dans le cadre de la suppléance de de l'IC2 Maxime AZAN	Chef du bureau coordination des USID	500 000 € HT sauf marchés de maîtrise d'œuvre	5 382 000 € HT

DIVISION INVESTISSEMENT

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de prestations intellectuelles (P.I.)	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services
ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef de la division investissement	5 382 000 € HT	500 000 € HT y compris marchés de maîtrise d'œuvre	500 000 € HT
ICDD Abdelaziz HAMDJ dans le cadre de la suppléance de l'ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef du pôle maîtrise d'œuvre de Bordeaux	5 382 000 € HT	500 000 € HT y compris marchés de maîtrise d'œuvre	500 000 € HT
ICDD Cyril POUGNON dans le cadre de la suppléance de l'ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef du pôle conduite des opérations de Bordeaux	5 382 000 € HT	500 000 € HT y compris marchés de maîtrise d'œuvre	500 000 € HT

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par marché de prestations intellectuelles (P.I.)
ICDD Abdelaziz HAMDJ	Chef du pôle maîtrise d'œuvre de Bordeaux	90 000 € HT PI en MAPA simplifiés
IMI (CNE) Lise SAVARY dans le cadre de la suppléance de l'ICDD Abdelaziz HAMDJ	Adjoint au chef du pôle maîtrise d'œuvre de Bordeaux	90 000 € HT PI en MAPA simplifiés
ICDD Cyril POUGNON	Chef du pôle conduite des opérations de Bordeaux	90 000 € HT PI en MAPA simplifiés
ICD Sébastien GUETRE dans le cadre de la suppléance de l'ICDD Cyril POUGNON	Adjoint au Chef du pôle conduite des opérations de Bordeaux	90 000 € HT PI en MAPA simplifiés

USID D'ANGOULEME

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
ICD HC François PANISSAUD jusqu'au 31 août 2023 IMI (CNE) Aurore FOX à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Chef de l'USID d'Angoulême	90 000 € HT	90 000 € HT
IMI (CNE) Aurore FOX dans le cadre de la suppléance de l'ICD HC François PANISSAUD jusqu'au 31 août 2023 IMI Baptiste LADRECH-MAILLOCHEAU dans le cadre de la suppléance de l'IMI Aurore FOX à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Adjoint au chef de l'USID d'Angoulême	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE BORDEAUX

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
ICDD Karol DESMOLAIZE	Chef de l'USID de Bordeaux	90 000 € HT	90 000 € HT
CNE David-Alexandre DUMAS dans le cadre de la suppléance de l'ICDD Karol DESMOLAIZE	Adjoint au chef de l'USID de Bordeaux	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE BRIVE

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
ICDD Manuel SOARES	Chef de l'USID de Brive	90 000 € HT	90 000 € HT
IMI (CNE) Thomas RIVIERE dans le cadre de la suppléance de l'ICDD Manuel SOARES à compter du 1 ^{er} août 2023	Adjoint au chef de l'USID de Brive	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE CAZAUX

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
IC2 Marc LEFRANC	Chef de l'USID de Cazaux	90 000 € HT	90 000 € HT
ICDD Renaud FRANCES dans le cadre de la suppléance de l'IC2 Marc LEFRANC	Adjoint au chef de l'USID de Cazaux	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE MONT DE MARSAN

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
LCL Nicole BOURRAS-CHARDINE	Chef de l'USID de Mont de Marsan	90 000 € HT	90 000 € HT
ICD Pierre SALLIBARTAN dans le cadre de la suppléance du LCL Nicole BOURRAS-CHARDINE	Adjoint au chef de l'USID de Mont-de-Marsan	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE PAU

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
LCL Valéry DECORMES jusqu'au 6 août 2023 LCL Jean-François DOMINGUEZ à compter du 7 août 2023	Chef de l'USID de Pau	90 000 € HT	90 000 € HT
ICDD David DUCHOSSOY dans le cadre de la suppléance du LCL Valéry DECORMES jusqu'au 6 août 2023 puis du LCL Jean-François DOMINGUEZ à compter du 7 août 2023	Adjoint au chef de l'USID de Pau	90 000 € HT	90 000 € HT
ICDD Thierry LACOSTE dans le cadre de la suppléance de l'ICDD David DUCHOSSOY	Adjoint au chef de l'USID de Pau	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE ROCHEFORT

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
IC2 Frédéric BOMME	Chef de l'USID de Rochefort	90 000 € HT	90 000 € HT
ICDD Jean-Marc POURTOY dans le cadre de la suppléance de IC2 Frédéric BOMME	Adjoint au chef de l'USID de Rochefort	90 000 € HT	90 000 € HT

USID DE SAINT-MAIXENT

Nom et grade	Fonction	Montant maximum autorisé par opération de travaux	Montant maximum autorisé par marché de fournitures et services (compris prestations intellectuelles)
IP Jean-Christophe MARTIN	Chef de l'USID de Saint- Maixent	90 000 € HT	90 000 € HT
ICDD José PELLETIER dans le cadre de la suppléance de l'IP Jean- Christophe MARTIN	Adjoint au chef de l'USID de Saint-Maixent	90 000 € HT	90 000 € HT

AUTRES ACTES RÉSULTANT DES AUTRES MARCHÉS PUBLICS PRÉVUS AU PARAGRAPHE 3**SAI :** Tous les actes spéciaux hormis ceux relevant de la DIV INV

Nom et grade	Fonction	Actes spéciaux
CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef du service achats infrastructure	Tous les actes spéciaux hormis ceux relevant de la DIV INV
AAE Oriana BERTELOOT dans le cadre de la suppléance ou en cas d'absence du CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef du bureau achats	Tous les actes spéciaux hormis ceux relevant de la DIV INV
ICD Sophie BORDERIE dans le cadre de la suppléance ou en cas d'absence du CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef de section achats travaux	Tous les actes spéciaux hormis ceux relevant de la DIV INV pour les marchés relevant du domaine de compétence de sa section
ICD Alexia PAPAMARGARITIS dans le cadre de la suppléance ou en cas d'absence du CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef de section achats prestations intellectuelles et contrats innovants	
ASC1 Laëtitia PÉTILLON dans le cadre de la suppléance ou en cas d'absence du CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef de section achats maintenance	

DIV INV : Tous les actes relevant des marchés confiés à la DIV INV et relevant de la compétence de la Directrice, hormis les attributions, notifications, avenants, décisions (poursuivre, prolongation de délais, réception, mise en demeure, garanties ou litiges et contentieux...) et décomptes généraux.

Nom et grade	Fonction	Actes concernés
ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef de la division investissement	Tous les actes relevant des marchés de la DIV INV hormis les attributions, notifications, avenants, décisions (poursuivre, prolongation de délais, réception, mise en demeure, garanties ou litiges et contentieux relevant de la compétence de la Directrice ...) et décomptes généraux
ICDD Abdelaziz HAMDJ dans le cadre de la suppléance de l'ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef du pôle maîtrise d'œuvre de Bordeaux	
ICDD Cyril POUGNON dans le cadre de la suppléance de l'ICD HC Jean Louis PAYROT	Chef du pôle conduite des opérations de Bordeaux	

DIV GP : Toutes les réponses à questions et additifs en phase consultation concernant les marchés ou accords-cadres de fournitures et services ou accord-cadre à bons de commande de travaux.

Nom et grade	Fonction	Actes concernés
IC2 Maxime AZAN	Chef de la division gestion du patrimoine	Toutes les réponses à questions et additifs en phase consultation concernant les marchés ou accords-cadres de fournitures et services ou accord-cadre à bons de commande de travaux.
LCL Dominique MERLET Jusqu'au 31 août 2023 dans le cadre de la suppléance de l'IC2 Maxime AZAN	Chef du bureau coordination des USID	
ICD HC François PANISSAUD A compter du 1 ^{er} septembre 2023 dans le cadre de la suppléance de de l'IC2 Maxime AZAN		

ANNEXE II à la NOTE n°

ARM/SGA/SID/ESID-BDX/SAI/BPAA/NP du

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES MESSAGES ÉLECTRONIQUES RELATIFS A L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS AINSI QU'AU REJET DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

SERVICE ACHATS INFRASTRUCTURE

Nom et grade	Fonction
CAD Denis VINCENT DE PAUL	Chef du service achats infrastructure
AAE Oriana BERTELOOT	Chef du bureau achats
AAE Mathieu SIBERS	Chef du bureau pilotage audit achats
SACE Anne LAVIGNAC	Administratrice PLACE
ICD Alexia PAPAMARGARITIS	Chef de section achats prestations intellectuelles et contrats innovants
ASC1 Maïlys JAMES MACADRE	Rédactrice marchés publics
AAP1 Christine GASCON	Rédactrice marchés publics
AAP1 Nathalie BABIN	Rédactrice marchés publics
ASC1 Laetitia PÉTILLON	Chef de section achats maintenance
ASP Eléonore BARIT-GOYON	Rédactrice marchés publics
SACS Valérie BOSQUET	Rédactrice marchés publics
SACS Marie-Thérèse BARET-BEGIN	Rédactrice marchés publics
TSEF2 Chrystel PINTO	Rédactrice marchés publics
AAP1 Anne-Marie GAUBERT	Rédactrice marchés publics
AAP1 Jean-René ROSSIGNOL	Rédacteur marchés publics
ICD Sophie BORDERIE	Chef de section achats travaux
SACS Carole ROUSSE	Rédactrice marchés publics
SACN Odile DELHOSTE	Rédactrice marchés publics
SACN Maxime CHANSIGAUD	Rédacteur marchés publics
ASC2 Louis LACAZE	Rédacteur marchés publics
AAP2 Virginie MONGE	Rédactrice marchés publics

